



Travailler un dimanche alors que l'entreprise est toujours fermée

Par **garnero**, le **08/10/2009** à **15:09**

Bonjour, mon employeur veut nous faire travailler un dimanche car il considère que l'inventaire fait quelques jours auparavant est faux. Mais le dimanche l'entreprise est toujours fermée donc aucune activité ce jour-là. De plus il nous a fait parvenir la notification 6 jours avant et nous oblige à être présent sinon cela donnera des sanctions. C'est une entreprise de moins de 50 ouvriers. Donc je voudrais savoir si l'on ne vient pas, quelles sanctions peut-on avoir et peut-il nous sanctionner. Merci

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **02:37**

Il faut voir s'il satisfait aux conditions d'ouverture exceptionnelle un dimanche, jour non ouvrable dans l'entreprise de surcroît

appelez l'inspection du travail

Par **garnero**, le **10/10/2009** à **07:34**

merci de votre réponse. Mais j'ai déjà contacté l'inspection du travail et ils n'ont pas trouvé d'article sur la convention sur ce sujet donc je leur ai fait un courrier pour leur expliquer le cas et normalement ils vont rechercher. La personne que j'ai eue au téléphone m'a dit que si l'entreprise ne travaille jamais le dimanche il faut que l'employeur demande une dérogation à

l'inspection du travail et si ce n'est pas fait l'entreprise risque d'avoir des problèmes. Toutefois sur les sanctions qui pourraient survenir en cas d'absence ce jour-là, ils n'ont pas su me répondre, ils leur faut faire des recherches, et après ils me diront ce qu'il en est. Je vous remercie quand même de m'avoir lut. En plus c'est une entreprise qui ne travaille jamais ce jour-là même exceptionnellement.

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **21:35**

l'employeur aura une amende et ce par salarié travaillant le dimanche

et autant de fois qu'il y aura infraction

ça peut faire très mal au bout du compte

là il faut vraiment qu'ils mettent sérieusement le nez dans cette affaire

pourrais-je avoir l'intitulé de votre convention collective?

Existe-t-il des représentants du personnel dans votre entreprise?

des délégués du personnel ayant aussi mandat de délégué syndical?

si oui y'a-t-il un accord d'entreprise ou d'établissement négocié?

allez voir aussi les délégués du personnel (vous êtes plus de 10 salariés il y'en a normalement) pour savoir ce qu'il en est

bon courage